

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité - Travail – Progrès



CABINET DU PREMIER MINISTRE

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)

Secrétariat Exécutif

**RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE
DE NAGOYA SUR L'ACCES AUX RESSOURCES GENETIQUE ET
PARTAGE DES AVANTAGES (APA)**

LIGNES DIRECTRICES POUR LE RAPPORT NATIONAL INTÉRIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA

Le format ci-après pour la préparation du rapport national intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la Diversité Biologique, prévu par l'article 29 dudit Protocole, consiste en une série de questions basées sur les dispositions du Protocole qui établissent des obligations pour les Parties au Protocole. Ces questions sont identifiées comme étant obligatoires et sont précédées d'un astérisque.

Par ailleurs, certaines questions ne sont pas strictement basées sur les dispositions du Protocole et sont identifiées comme étant facultatives. Elles sont incluses dans le format de rapport afin de contribuer à l'évaluation et examen de l'efficacité du Protocole, dans le cadre de l'article 31, ainsi que pour recenser les difficultés et les défis qui se sont présentés lors de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et des décisions adoptées par la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya (COP-MOP).

Le rapport national intérimaire peut s'avérer un outil précieux autant pour les Parties que pour les non-Parties, pour évaluer le niveau de mise en œuvre du Protocole, ainsi que les lacunes et les besoins en matière de capacités, et aidera la COP-MOP à examiner périodiquement la mise en œuvre du Protocole et à prendre, dans le cadre de son mandat, les décisions nécessaires pour promouvoir sa mise en œuvre effective, conformément au paragraphe 4 de l'article 26.

Les informations présentées au moyen du rapport intérimaire national pourraient également permettre aux pays de partager leurs expériences, difficultés et solutions relativement à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. À cet égard, le rapport national intérimaire peut se révéler un outil utile pour la création et le renforcement des capacités pour mettre en œuvre le Protocole et pour l'élaboration plus efficace d'activités de renforcement des capacités. Le format cherche à réduire au minimum la charge que l'établissement de rapports fait peser sur les pays, et par conséquent, les questions sont simples (en général de type oui ou non). Dans l'ensemble, ces questions sont suivies par des champs de saisie de texte, où les pays sont encouragés à fournir des détails sur les mesures mises en œuvre et à consigner les difficultés et les défis qui se sont présentés dans la mise en œuvre de dispositions particulières du Protocole et à fournir d'autres informations sur la question en fournissant des liens à des dossiers existants du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (Centre d'échange sur l'APA), à des sites Web, ou en téléchargeant des documents. Il s'agit d'une occasion pour identifier les bonnes pratiques et les contraintes dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Afin d'éviter les doubles emplois dans la communication des informations et de tirer le meilleur parti des informations déjà disponibles dans le Centre d'échange sur l'APA, les pays auront la possibilité de lier des dossiers nationaux et de référence déjà existants dans le Centre d'échange, publiés par l'autorité responsable de la publication, aux diverses sections du rapport intérimaire national, s'ils le souhaitent. Sinon, lorsque le Secrétariat consolidera les informations pour la considération de la COP-MOP, outre les informations figurant dans les rapports nationaux intérimaires, il inclura également les informations pertinentes déjà publiées dans le Centre d'échange sur l'APA.

Bien qu'aucune limite ne soit fixée pour la longueur du texte, afin de faciliter l'examen et la synthèse des informations figurant dans les rapports, les répondants sont invités à veiller à ce que toutes leurs réponses soient aussi pertinentes et succinctes que possible.

Les pays sont invités à soumettre toute autre information dans la section finale du rapport. Le Secrétaire exécutif encourage tout commentaire sur le caractère approprié des questions et sur les difficultés éprouvées pour y répondre, ainsi que toute recommandation sur la manière dont le questionnaire pourrait être amélioré.

Il est recommandé que les Parties fassent participer toutes les parties prenantes concernées à la préparation du rapport, afin d'assurer une approche participative et transparente à son élaboration.

Les pays sont encouragés à utiliser la version en ligne du format, à moins que cela soit impossible du point de vue technique, à soumettre le rapport par le biais du Centre d'échange sur l'APA, à s'assurer de l'exactitude des informations nationales existantes sur ce dernier et à les mettre à jour si requis.

Les Parties doivent réaliser des soumissions hors ligne au Centre d'échange sur l'APA uniquement s'il n'est pas possible, du point de vue technique, de le faire en ligne. Les soumissions hors ligne doivent se faire au moyen du formulaire protégé, tel que disponible pour téléchargement sur le Centre d'échange sur l'APA en format MS Word. Pour les communications hors ligne au Centre d'échange sur l'APA, veuillez utiliser le formulaire protégé en format MS Word. Il est recommandé que les pays envoient le rapport par courriel au Secrétariat (secretariat@cbd.int), avec une copie scannée de la dernière page, signée par l'autorité responsable de la publication du Centre d'échange sur l'APA. Par la suite, le Secrétaire exécutif aidera les Parties à rendre leur rapport disponible dans le Centre d'échange sur l'APA.



Rapport national intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Pays	
1. *Pays :	<Niger>
Informations générales	
2. *Personne contact :	<Dr Kamaye Maazou, BP: 10193, tél (+227) 20 72 25 59; Niamey-Niger; e-mail; biocnedd@internet.ne; kamayemaazou@yahoo.fr <i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange de la CDB contenant ces informations ou, s'il n'est pas enregistré, joignez un format commun « Coordonnées ».</i> ¹

Structures institutionnelles pour la mise en œuvre du Protocole	
3. *Votre pays a-t-il communiqué les informations disponibles au Centre d'échange sur l'APA, comme prévu par l'article 14.2?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <i>↳ Si vous avez répondu oui, veuillez remplir seulement le résumé pertinent des principales difficultés et défis pour les questions 4 à 7.</i> OU <input type="checkbox"/> Non <i>↳ Veuillez fournir un résumé des principales difficultés qui ont entravé la mise en place des mesures et répondre à toutes les questions suivantes.</i> <Saisie de texte> <i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <numéro de dossier du Centre d'échange></i>
4. * Votre pays a-t-il pris les mesures législatives, administratives et politiques en matière d'APA?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <i>↳ Si vous avez répondu oui, veuillez fournir des informations complémentaires :</i> le Niger a signé et ratifié le Protocole de Nagoya respectivement le 26 septembre 2011 et le 2 juillet 2014. Il a nommé un point focal APA le 13 mai 2015. Le Niger a également pris la Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement fixant le cadre juridique général et les principes fondamentaux de la gestion de l'environnement au Niger. En son article 6 alinéa 3, il est précisé que « l'Etat prend les mesures législatives et réglementaires appropriées en vue d'assurer un partage équitable des résultats de la recherche sur les ressources génétiques, de leur mise en valeur ainsi que des bénéfices résultant de leur exploitation commerciale ». En outre, une étude sur l'élaboration d'une politique nationale en matière d'APA a été menée. En matière de gestion des ressources naturelles, outre la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement sus-visée, plusieurs autres textes législatifs ont été adoptés. Il s'agit notamment : - l'ordonnance n°93-015 du 2 mars 1993, fixant les Principes

¹ Tous les formats communs du Centre d'échange sur l'APA sont disponibles à l'adresse <http://absch.cbd.int>.

	<p>d'Orientation du Code Rural ;</p> <p>- la loi n° 98-07 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la Protection de la Faune et du décret n°98-295/PRN/MH/E/LCD du 29 octobre 1998, portant les modalités d'application de ladite loi;</p> <p>-la loi n° 98-042 du 07 décembre 1998, portant régime de la pêche au Niger;</p> <p>-la loi N° 2004-048 du 30 juin 2004, portant loi cadre relative à l'élevage;</p> <p>-la loi n° 2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier au Niger.</p> <p>- la loi N°2015-35 du 26 mai 2015, relative à la protection des végétaux.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>↳ Veuillez fournir un résumé des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces mesures.</i></p>
<p>5. * Votre pays a-t-il désigné un correspondant national, tel que prévu par l'article 13?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés qui ont entravé la désignation d'un correspondant national :</i></p> <p><R A S></p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>Le point focal APA a été désigné pour jouer le rôle du correspondant national APA en attendant la mise en place du cadre national APA.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-CON-NE-238395-2</i></p>
<p>6. * Votre pays a-t-il désigné une ou des autorités nationales compétentes, tel que prévu par l'article 13?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés qui ont entravé la désignation d'au moins une autorité nationale compétente :</i></p> <p>Le cadre national APA n'a pas été mis en place.</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>La mise en place du cadre national APA n'a pas été faite à cause du retard dans la mise en place du fonds STAR destiné à cette fin.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes</i></p>
<p>7. * Votre pays a-t-il mis à disposition sur le Centre d'échange sur l'APA les permis ou documents équivalents délivrés au moment de l'accès pour attester de la décision d'accorder le consentement préalable en connaissance de cause (CPCC) et de la conclusion de conditions convenues d'un commun accord (CCCA)?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas, car aucune condition d'accès n'est en place</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés entravant la communication de ces informations.</i></p> <p><la principale difficulté est l'absence du cadre national APA></p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>Pour le moment, le pays ne possède qu'une disposition générale sur l'APA ce qui ne lui permet pas de délivrer les permis ou documents équivalents pour attester le CPCC et de conclure de CCCA.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes : Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement</i></p>

<p>8. Votre pays met-il à disposition sur le Centre d'échange sur l'APA, en accord avec l'article 17.2, les permis, ou leur équivalent, constituant des certificats de conformité reconnus à l'échelle internationale?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas, car aucune condition d'accès n'est en place OU <input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>Pour le moment, le pays ne possède qu'une disposition générale sur l'APA ce qui implique que les conditions de délivrance des permis ne sont pas réunies.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes</i></p>
<p>9. * Votre pays a-t-il désigné un ou plusieurs points de contrôle, tel que prévu par l'article 17?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés ayant entravé la désignation d'un ou plusieurs points de contrôle :</i></p> <p>Le pays ne possède qu'une disposition générale sur l'APA , cela ne lui a pas permis de désigner un ou plusieurs points de contrôle, tel que prévu par l'article 17 mais la loi prévoit de services de contrôle dans le cadre de la gestion des ressources naturelles .</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>Les points de contrôle seront déterminés lors de l'élaboration des textes d'application de la loi cadre sur la gestion de l'environnement en matière d'APA.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes</i></p>
<p>10. Informations complémentaires :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés et défis</i></p> <p>La principale difficulté est que le Niger a programmé le financement de la mise en place du cadre national APA dans le fonds STAR FEM 2016, qui a été endossé depuis mai 2015. mais, le processus de déblocage des fonds est toujours en cours Néanmoins, des actions de sensibilisation et d'information ont été faites en attendant la mise en place du cadre national sur l'APA.</p> <p>Les principaux défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appropriation du Protocole de Nagoya par l'ensemble des acteurs; - La mise en place d'un cadre national APA opérationnel. - La mobilisation des ressources pour la mise en place du cadre APA <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes et / ou <URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et / ou <Pièce jointe></i></p>

Mesures législatives, administratives ou politiques sur l'accès et le partage des avantages (mesures APA)

Accès aux ressources génétiques (article 6)

11. * L'accès aux ressources génétiques est-il soumis au CPCC, comme prévu par l'article 6.1?

Oui

↳ Si vous avez répondu oui, veuillez remplir les sections 12 à 17 ci-après.

OU

Non

↳ Si vous avez répondu non, veuillez fournir des renseignements supplémentaires, y compris si vous avez un autre système en place concernant l'accès aux ressources génétiques.

Au niveau national, l'accès aux ressources génétiques animales d'élevage est réglementé par la loi n°2004-048 du 30 juin 2004, portant loi cadre relative à l'élevage (Titre V, Chapitre I, articles 25 à 32).

Pour la faune sauvage, l'accès est réglementé par la loi n°98-07 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune sauvage (Titre II, chapitre I, articles 5-6, Chapitre IV, article 18-19 et Titre III, Chapitre I, articles 20-22).

L'accès aux ressources halieutiques est régi par la loi n°98-042 du 7 décembre 1998, portant régime de la pêche (Titre II, articles 3-13 et Titre III, articles 14-17).

L'arrêté 00106/MES/RS du 17 mai 2013 fixant les conditions d'obtention d'autorisation administrative de recherche traite de cette question en son article 11.

L'accès aux ressources phylogénétiques est régi par la loi n° 98-056 du 29 décembre 1998, portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement (Titre III, chapitre II, section 9, articles 80 et 81).

Veuillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.

<Saisie de texte>

Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238399-2

12. * Votre pays dispose-t-il de règles et de procédures équitables et non arbitraires relatives à l'accès aux ressources génétiques, comme prévu par l'article 6.3 b)?

Oui OU Non

Veuillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.

Le pays ne possède qu'une disposition générale sur l'APA et ne dispose pas à ce jour de textes d'application qui traitent des aspects relatifs aux règles et aux procédures équitables et non arbitraires relatives à l'accès aux ressources génétiques, comme prévu par l'article 6.3 b, néanmoins des dispositions existent sur l'accès aux ressources génétiques

Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <ABSCH-MSR-NE-238399-2 >

13. * Votre pays met-il à disposition des informations sur la manière de solliciter un CPCC, comme prévu par l'article 6.3 c)?

Oui OU Non

Veuillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.

Les informations sur la manière de solliciter un CPCC, comme prévu par l'article 6.3 c), n'existent pas parce que les textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement en matière d'APA ne sont pas encore



	<p>élaborés.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <ABSCH-MSR-NE-238399-2 ></i></p>
<p>14. * Votre pays fournit-il une décision écrite d'une autorité nationale compétente, qui soit rendue de façon claire et transparente, comme prévu par l'article 6.3 d)?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>Le pays ne fournit pas encore de décision écrite d'une autorité nationale compétente, qui soit rendue de façon claire et transparente, comme prévu par l'article 6.3 d). Toutefois, il délivre des autorisations écrites lors des mouvements (import, export) de certaines ressources génétiques, végétales, halieutiques, d'élevage et de faune sauvage conformément aux textes juridiques nationaux en vigueur (loi n°2004-048, loi n°98-07, loi n°98-042, loi n°098-056, ...) et aux accords internationaux notamment la CITES et les Directives communautaires de l'UEMOA (Directives 3-4 relatives à la pêche).</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <ABSCH-MSR-NE-238900-1 ></i></p>
<p>15. *Votre pays délivre-t-il, au moment de l'accès aux ressources génétiques, un permis ou un document équivalent, comme prévu par l'article 6.3 e)?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>Néanmoins, l'accès à certaines ressources génétiques est astreint à l'obtention de permis conformément à la législation nationale en la matière (de la faune sauvage, de l'élevage, de la pêche et de la semence végétale).</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238533-1</i></p>
<p>16. Veuillez fournir le nombre de permis ou de leurs équivalents, mis à disposition via le Centre d'échange sur l'APA depuis l'entrée en vigueur du Protocole pour votre pays.</p>	<p><0> : <i>dans l'esprit du protocole, aucun permis n'a été fourni.</i></p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><Saisie de texte></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <R.A.S></i></p>
<p>17. * Votre pays dispose-t-il de règles ou de procédures pour exiger et établir des CCCA, comme prévu par l'article 6.3 g)?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>Dans le cadre du protocole, le pays ne dispose pas pour le moment de règles ou de procédures pour exiger et établir des CCCA, comme prévu par l'article 6.3 g). Mais, pour le moment, les règles et les procédures pour mener des recherches scientifiques sur les ressources génétiques se font sur la base de conventions de partenariat ou de protocoles d'accord entre les parties selon les intérêts.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <R.A.S></i></p>
<p>18. Avantages pour votre pays depuis l'entrée en vigueur du Protocole découlant de l'utilisation :</p>	<p><input type="checkbox"/> De ressources génétiques</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Avantages monétaires : <Saisie de texte></p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Avantages non monétaires : <Saisie de texte></p> <p><input type="checkbox"/> Connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Avantages monétaires : <Saisie de texte></p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Avantages non monétaires :</p>

	<p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>Jusqu'à présent il n'y a pas eu de CCCA dans le cadre de l'APA au Niger, qu'il s'agisse des ressources génétiques ou des Connaissances Traditionnelles Associées (CTA), toutefois, il y a des avantages monétaires et non monétaires dans le cadre des contrats inter-institutionnels aux niveaux national, sous régional, régional et international dans le domaine du développement rural. Ces avantages ne sont malheureusement pas accompagnés d'un processus de suivi afin d'avoir des statistiques fiables.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes R.A.S</i></p>
19. Informations complémentaires :	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés :</i></p> <p>La principale difficulté est l'absence d'un cadre APA opérationnel.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <R.A.S> et / ou <URL et nom du site Web> et / ou <Pièce jointe></i></p>
Partage juste et équitable des avantages (article 5)	
20. * Votre pays a-t-il pris des mesures administratives, législatives ou politiques pour mettre en œuvre l'article 5.1 qui prévoit que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ainsi que des applications ultérieures et de la commercialisation, sont partagés avec la Partie qui fournit ces ressources, c'est-à-dire le pays d'origine de ces ressources ou une Partie ayant acquis les ressources génétiques conformément à la Convention, comme prévu à l'article 5.3?	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>La loi N°98-56 du 29 décembre 1998, portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement prévoit des dispositions générales sur l'APA (art. 6) ; aussi, les dispositions de l'article 5.1 et 5.3 du protocole de Nagoya seront traitées dans les textes d'application de ladite loi.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <ABSCH-MSR-NE-238399-2 ></i></p>
21. * Votre pays a-t-il pris des mesures administratives, législatives ou politiques pour s'assurer que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques détenues par les communautés autochtones et locales, conformément à la législation nationale sur les droits convenus de ces communautés autochtones et locales sur ces ressources génétiques, soient partagés avec les communautés autochtones et locales concernées conformément à l'article 5.2?	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><La loi N°98-56 relative à la gestion de l'environnement prévoit des dispositions générales sur l'APA; les dispositions de l'article 5.2 du protocole seront traitées dans les textes d'application de ladite loi.></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <ABSCH-MSR-NE-238399-2 ></i></p>
22. * Votre pays a-t-il pris des mesures législatives, administratives ou politiques afin que les avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient partagés de manière juste et équitable avec les communautés autochtones et locales détentrices de	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>< La loi N°98-56 relative à la gestion de l'environnement prévoit des dispositions générales sur l'APA; les dispositions de l'article 5.5 du protocole seront traitées dans les textes d'application de ladite loi. ></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <ABSCH-MSR-NE-238399-2 ></i></p>



ces connaissances, comme prévu par l'article 5.5?	
23. Informations complémentaires :	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés entravant la mise en place des mesures :</i></p> <p>< Le Niger n'a pas pris des mesures administratives, législatives ou politiques pour mettre en oeuvre l'article 5, faute de cadre APA Opérationnel, en raison du retard dans la mise en place du fonds STAR destiné à cette fin. ></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <R.A.S></i></p> <p><i>et / ou <URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et / ou <Pièce jointe></i></p>
Respect de la législation ou des exigences internes relatives à l'APA (articles 15 et 16) et suivi de l'utilisation des ressources génétiques (article 17)	
24. * Votre pays a-t-il pris des mesures législatives, administratives ou politiques appropriées, efficaces et cohérentes afin de garantir que l'accès à des ressources génétiques utilisées sous sa juridiction ait été effectué en accord avec le CPCC et que des MAT aient été établis comme exigé par les législatives nationales sur l'APA de l'autre Partie, comme prévu par l'article 15.1?	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>↳ <i>Si vous avez répondu oui, veuillez indiquer si votre pays a pris des mesures pour traiter les situations de non-respect des mesures adoptées, comme prévu par l'article 15.2?</i></p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des renseignements complémentaires sur les mesures prises, y compris si elles sont entrées en vigueur</i></p> <p><Saisie de texte></p> <p>↳ <i>Veillez fournir des renseignements supplémentaires sur les situations de non-conformité</i></p> <p><Saisie de texte></p> <p>↳ <i>Y-a-t-il eu des situations spécifiques où votre pays a coopéré avec d'autres Parties à des cas de violation présumée des mesures APA, telles que prévues à l'article 15.3?</i></p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ <i>Veillez fournir des renseignements supplémentaires.</i></p> <p><Saisie de texte></p> <p>OU</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><Pas de mesures législatives, administratives ou politiques conformément à l'APA tel que prévu à l'art 15.1. Cependant, la législation nationale prévoit des autorisations d'accès, des contrats, des mesures de retorsion pour le non respect.></p> <p style="background-color: #cccccc;"><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes</i></p> <p>ABSCH-MSR-NE-238901-1 > loi n° 2004-048 du 30 juin 2004, portant loi-cadre relative à l'Élevage, en son Titre V, Chapitre I, articles 25 à 32.</p>
25. *Votre pays a-t-il pris des mesures	<input type="checkbox"/> Oui

<p>législatives, administratives ou politiques appropriées, efficaces et cohérentes afin de garantir que l'accès à des connaissances traditionnelles associées à des ressources génétiques utilisées sous sa juridiction ait fait l'objet d'un CPCC ou de l'approbation et de la participation des communautés autochtones et locales, et que des CCCA aient été établies conformément aux exigences réglementaires et législatives nationales sur l'APA de l'autre Partie où ces communautés autochtones et locales sont situées, comme prévu par l'article 16.1?</p>	<p>↳ Si vous avez répondu oui, veuillez indiquer si votre pays a pris des mesures pour traiter les situations de non-respect des mesures adoptées, comme prévu par l'article 16.2?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ Votre pays a-t-il coopéré à des cas spécifiques de violation présumée des mesures APA, comme prévu par l'article 16.3?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veuillez fournir des renseignements supplémentaires.</i></p> <p><Saisie de texte></p> <p>OU</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veuillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><il n'ya pas des mesures conformément à l'APA sur l'accès aux CTA aux ressources génétiques ayant fait l'objet de CPCC et CCCA. Cependant des dispositions générales relatives à l'APA sont prévues par loi 98 -56 du 29 décembre 1998></p> <p><i>Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238399-2</i></p>
<p>26. * Votre pays exige-t-il des utilisateurs de ressources génétiques qu'ils fournissent les informations pertinentes concernant l'obtention du CPCC, la source de la ressource génétique, l'existence de CCCA et/ou l'utilisation des ressources génétiques, le cas échéant, à un point de contrôle désigné, comme prévu par l'article 17.1 a) i) et ii)?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>↳ <i>Veuillez fournir des renseignements supplémentaires.</i></p> <p><Saisie de texte></p> <p>↳ Si vous avez répondu oui, votre pays a-t-il pris des mesures pour traiter les situations de non-respect?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>↳ <i>Veuillez fournir des renseignements supplémentaires.</i></p> <p><Saisie de texte></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>OU</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veuillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>< Les textes d'application n'ayant pas vu le jour, les mesures relatives aux CPCC et CCCA ne sont pas prises></p> <p><i>Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238399-2; ABSCH-MSR-NE-238901-1</i></p>
<p>27. * Votre pays a-t-il fourni les informations énoncées à l'article 17.1 a) i) aux autorités nationales compétentes, à la Partie qui donne le CPCC et au Centre d'échange sur l'APA, comme prévu par l'article 17.1 a) iii)?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>↳ Si vous avez répondu oui, votre pays a-t-il fait usage du communiqué de point de contrôle ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non OU <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>↳ <i>Veuillez fournir des renseignements supplémentaires.</i></p> <p>< Les textes d'application n'ayant pas vu le jour, les mesures relatives aux CPCC et</p>



	<p>CCCA ne sont pas prises></p> <p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés : <Saisie de texte></i></p> <p><i>Nombre de communiqués de points de contrôle disponibles dans le Centre d'échange sur l'APA, le cas échéant <Valeur></i></p> <p><i>et / ou <URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et / ou <Pièce jointe></i></p>
<p>28. *Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les utilisateurs et les fournisseurs à inclure, dans les CCCA, des clauses relatives au partage de l'information concernant la mise en œuvre de ces conditions, comme prévu par l'article 17.1 b)?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><il n'ya pas eu des cas des CCCA dans le cadre de l'APA et que les mesures d'encouragement relative à l'article 17b ne sont pas prises ></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <R.A.S></i></p>
<p>29. * Votre pays encourage-t-il l'utilisation d'outils et de systèmes de communication efficaces et économiques, comme prévu par l'article 17.1 c)?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>* Veuillez fournir plus de renseignement sur la façon dont votre pays encourage l'utilisation d'outils et de systèmes de communication efficaces et économiques.</p> <p><Saisie de texte></p> <p>OU</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><Cet aspect sera pris en compte dans les textes d'application ></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes R.A.S</i></p>
<p>30. Informations complémentaires :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés entravant la mise en place des mesures : <le cadre national n'étant pas mis en place, des mesures ne peuvent être prises></i></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <R.A.S></i></p> <p><i>et / ou <URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et / ou <Pièce jointe></i></p>
<p>Respect des conditions convenues d'un commun accord (article 18)</p>	
<p>31. * Votre gouvernement encourage-t-il l'inclusion dans les CCCA de dispositions pour couvrir, le cas échéant, le règlement des différends, comme prévu par l'article 18.1 a) b) et c)?</p>	<p><input type="checkbox"/> Ne s'applique pas, car il n'existe aucune condition d'accès</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>« il n'y a pas eu de cas de CCCA comme prévu par l'art. 18.1a du Protocole. Cependant, ces aspects seront pris en compte dans les textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement en matière d'APA ».</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238399-2</i></p>

<p>32. * Votre pays veille-t-il à garantir la possibilité de recours dans son système juridique, conformément aux règles juridictionnelles applicables, en cas de différend concernant les CCCA, comme prévu par l'article 18.2?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>« il n'y a pas des mesures applicables aux différends concernant les CCCA comme prévu par l'art. 18.2 du Protocole. Ces dispositions seront pris en compte dans les textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement en matière d'APA ».</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238399-2</i></p>
<p>33. * Votre pays a-t-il pris des mesures effectives relatives aux points suivants, comme prévu par l'article 18.3?</p>	<p>Accès à la justice?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>↳Veillez fournir des renseignements supplémentaires.</i></p> <p>Le cadre juridique au Niger donne accès à la justice pour tous> .</p> <p>ET</p> <p>Utilisation de mécanismes de reconnaissance mutuelle et d'application des décisions arbitrales et des jugements étrangers?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>↳Veillez fournir des renseignements supplémentaires.</i></p> <p>«les textes juridiques au niveau national prévoient le recours, le cas échéant, au système juridictionnel international, pour le règlement de tous différends ».</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <R.A.S.</i></p>
<p>34. Informations complémentaires :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés.</i></p> <p>« la principale difficulté réside dans le fait qu'il n'y a pas pour le moment, des textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement en matière d'APA ».</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <numéro de dossier du Centre d'échange> ref .loi N°98- 56 relatives a la gestion de l'environnement</i></p> <p><i>et / ou <URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et / ou <Pièce jointe></i></p>

Considérations spéciales (article 8)	
<p>35. *Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation ou exigences réglementaires sur l'APA, votre pays a-t-il :</p>	<p>Créé les conditions pour promouvoir et encourager la recherche sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, y compris par le biais de mesures simplifiées sur l'accès à des fins de recherche non commerciales, en tenant compte de la nécessité de répondre à un changement d'intention pour ce type de recherche conformément à l'article 8 (a)?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>↳Veillez fournir des renseignements supplémentaires</i></p> <p>«les textes spécifiques à APA n'étant pas encore élaborés, ces exigences réglementaires seront prises en compte lors de l'élaboration des textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement en matière d'APA ».</p>



	<p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238399-2</i></p> <p>Pris dûment en considération les situations d'urgence actuelles ou imminentes qui menacent ou nuisent à la santé humaine, animale ou végétale, comme prévu par l'article 8(b)?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>↳Veillez fournir des renseignements supplémentaires.</i></p> <p><Les textes spécifiques à l'APA qui traitent de la santé humaine et animale et les situations d'urgences ne sont pas élaborés, mais il existe des dispositions nationales sur la santé humaine et animale et les situations d'urgences ></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238399-2 ; ABSCH-MSR-NE-238901-1</i></p> <p>Pris en compte la nécessité d'un accès rapide aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces dernières, y compris l'accès à des traitements abordables par les plus défavorisés, en particulier, dans les pays en développement conformément à l'article 8(c)?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>↳Veillez fournir des renseignements supplémentaires</i></p> <p><Les dispositions qui traitent de l'accès rapide aux ressources génétiques ne sont pas élaborées ; elles seront prises en compte dans les textes d'application de loi 98-56></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238399-2</i></p> <p>Tenu compte de l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du rôle spécial qu'elles jouent pour la sécurité alimentaire, comme prévu par l'article 8c)?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>↳Veillez fournir des renseignements supplémentaires.</i></p> <p><les dispositions du Traité international sur les ressources génétiques seront prises en compte lors de l'élaboration des textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement en matière d'APA ».</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <ABSCH-MSR-NE-238902-1 ></i></p>
36. Informations complémentaires :	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés entravant la mise en place des mesures.</i></p> <p><L'absence du cadre APA notamment les textes d'application constitue la principale difficulté></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <numéro de dossier du Centre d'échange></i></p> <p><i>et / ou <URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et / ou <Pièce jointe></i></p>

Dispositions relatives aux communautés autochtones et locales (articles 6, 7 et 12)

37. * Votre pays compte-t-il des communautés autochtones et locales?

Oui

↳ Si votre réponse est oui, veuillez passer aux questions suivantes de cette section.

OU

Non

Si vous avez répondu oui, veuillez sauter cette section

Veuillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.

<Saisie de texte>

Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <numéro de dossier du Centre d'échange>

<p>38. *Les communautés autochtones et locales ont-elles le droit établi d'octroyer l'accès aux ressources génétiques dans le cadre de vos lois nationales? (article 6.2)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non OU <input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>↳ Veuillez fournir des informations et références complémentaires sur les lois nationales établissant les droits des communautés autochtones et locales à accorder l'accès aux ressources génétiques.</i></p> <p>«les communautés locales n'ont pas le droit d'octroyer l'accès aux ressources génétiques ; mais les textes juridiques nationaux donnent la possibilité de leur participation à la gestion de certaines entités agro-sylvo-pastorales »</p> <p><i>Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238399-2</i></p> <p>↳ Votre pays a-t-il établi des mesures pour s'assurer que le consentement préalable donné en connaissance de cause ou l'accord et la participation des communautés autochtones et locales soient obtenus comme prévu par l'article 6.2?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>↳ Veuillez fournir des renseignements supplémentaires : < Les dispositions sur les CPCC ne sont pas encore établies mais les textes d'application en tiendront compte ></i></p> <p>↳ Votre pays a-t-il établi des critères et/ou procédés pour l'obtention du consentement ou accord préalable en connaissance de cause et participation des communautés autochtones et locales pour l'accès aux ressources génétiques, comme prévu par l'article 6.3 f)?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>↳ Veuillez fournir des renseignements supplémentaires : < aucun critère ou procédé n'a été établi pour l'obtention du CPCC pour le moment, les textes d'application en tiendront compte ></i></p> <p><i>Veuillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><Les dispositions relatives à l'obtention du CPCC, au droit d'octroi d'autorisation d'accès aux ressources génétiques par les communautés locales seront traitées dans les textes d'application></p> <p><i>Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <numéro de dossier du Centre d'échange> idem ref section ci-dessus</i></p>
<p>39. * Conformément à la législation nationale, votre pays a-t-il pris des mesures visant à assurer que l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques détenues par les communautés autochtones et locales de votre pays soit soumis au CPCC ou à l'accord et à la participation de ces communautés autochtones et locales, et que des CCCA soient établies, comme prévu par l'article 7?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veuillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>«il n'y a pas de textes établis par rapport au CPCC sur l'accès aux connaissances traditionnelles détenues par les communautés locales ; mais les textes spécifiques à APA qui sont des textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement, en tiendront compte».</p> <p><i>Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <R.A.S></i></p>

<p>40. * Dans la mise en œuvre du Protocole, et conformément à la législation nationale, votre pays a-t-il tenu compte du droit coutumier des communautés autochtones et locales ainsi que de leurs protocoles et procédures, pour tout ce qui concerne les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, comme prévu par l'article 12.1?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><Les textes APA ne sont pas élaborés mais la législation nationale tient compte du droit coutumier des communautés locales dans l'exploitation et la gestion des ressources naturelles partagées></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <R.A.S.></i></p>
<p>41. * Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour informer les utilisateurs potentiels de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques de leurs obligations, comme prévu par l'article 12.2?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><il n'y a pas de mécanisme pour informer les utilisateurs des RG sur leurs obligations comme prévu par l'article 12.2. Cependant, des actions d'information et de sensibilisation ont été menées à l'attention des chercheurs, en prélude à la mise en place dudit mécanisme>.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238399-2</i></p>
<p>42. * Votre pays appui-t-il l'élaboration par les communautés autochtones et locales des outils suivants, comme prévu par l'article 12.3?</p>	<p><input type="checkbox"/> Protocoles communautaires</p> <p><i>↳Veillez fournir des informations supplémentaires sur la façon dont votre pays soutient le développement de protocoles communautaires.</i></p> <p>< les protocoles communautaires ne sont pas encore mis en place .mais en prelude à cela, des activités d'information ont été menées à l'endroit de certains associations et réseaux ></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-CBI-SCBD-238510-1</i></p> <p>ET</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions minimales pour la négociation de conditions convenues d'un commun accord</p> <p><i>↳Veillez fournir des informations supplémentaires sur la façon dont votre pays soutient le développement d'exigences minimales pour l'établissement de conditions convenues d'un commun accord.</i></p> <p><Le Nger n'a pas établi de CCCA conformément au Protocole de Nagoya. Dans la pratique, les utilisateurs se servent des autorisations administratives de recherche pour tirer profit via des ententes informelles avec les communautés locales, sans garantie de respect des engagements pris>.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <numéro de dossier du Centre d'échange></i></p> <p>ET</p> <p><input type="checkbox"/> Clauses contractuelles types</p> <p><i>↳Veillez fournir des renseignements complémentaires sur la façon dont votre pays soutient le développement de clauses contractuelles type.</i></p> <p>< Il n'ya pas de clauses contractuelles types formelles; Ces dispositions seront prises en compte dans la mise en place du cadre national APA></p>

	<p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <ABSCH-CBI-SCBD-238510-1</i></p>
<p>43. * Votre pays s'efforce-t-il de ne pas limiter l'utilisation coutumière ou l'échange de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées au sein des communautés autochtones et locales et entre elles, comme prévu par l'article 12.4?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><Le Niger n'a pas des dispositions telles que prévu à l'article 12.4 . mais l'utilisation coutumière des RG et CTA au sein et entre les communautés locales n'est pas limitée></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <numéro de dossier du Centre d'échange></i></p>
<p>44. Informations complémentaires :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés entravant la mise en place de mesures relatives aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques : <En dehors de l'absence d'un cadre national APA, les difficultés sont entre autres l'insuffisance des ressources financières et l'absence de textes qui réglementent et qui protègent les connaissances traditionnelles associées aux RG au niveau national></i></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-VLR-SCBD-238545-1</i></p> <p><i>et / ou <URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et / ou <Pièce jointe></i></p>

Contribution à la conservation et à l'utilisation durable (article 9)

<p>45. *Votre pays encourage-t-il les utilisateurs et les fournisseurs à affecter les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, comme prévu par l'article 9?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><il n'y a pas encore eu d'avantages découlant de l'APA comme prévu par l'article 9 du Protocole mais les dispositions y relatives seront prises dans les textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement>.</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238399-2</i></p>
<p>46. Veuillez indiquer comment la mise en œuvre du Protocole de Nagoya a contribué à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans votre pays :</p>	<p>< Malgré l'inexistence de cadre APA , des activités ont été menées notamment la formation/sensibilisation entraînant une prise de conscience effective des TP à l'égard de la biodiversité, la réduction de la biopiraterie des CTA ,création d'un arboretum></p>

	<i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-VLR-SCBD-238545-1</i>
47. Informations complémentaires :	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés : <Absence du cadre national APA , insuffisance de ressources financières pour faire une sensibilisation à grande échelle></i></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <numéro de dossier du Centre d'échange></i></p> <p><i>et / ou <URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et / ou <Pièce jointe></i></p>

Coopération transfrontières (article 11)	
48. * Votre pays s'efforce-t-il de coopérer, avec la participation des Communautés autochtones et locales, en vue d'appliquer le présent Protocole lorsque les mêmes ressources génétiques sont situées in situ sur le territoire de plus d'une Partie, comme prévu par l'article 11.1?	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Si votre pays compte des communautés autochtones et locales, veuillez fournir plus de précisions sur sa participation.</p> <p>< les dispositions prévues par l'article 11.1 du protocole de Nagoya ne sont pas prises pour le moment , mais des mesures impliquant les communautés locales en matière de coopération transfrontalière sont prévues par la législation nationale en vigueur.>ainsi que les Accords sous régionaux et régionaux signé et ratifiés par le Niger></p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><Des dispositions sur l'importation, le transit et l'exportation des ressources génétiques sont prévues mais ces dernières ne s'appliquent pas au sens de l'article 11.1 du present protocole></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238901-1</i></p>
49. * Votre pays s'efforce-t-il de coopérer en vue d'appliquer le présent Protocole, lorsque les mêmes connaissances traditionnelles associées à des ressources génétiques sont partagées par des communautés autochtones et locales différentes dans plusieurs Parties, comme prévu par l'article 11.2?	<p><input type="checkbox"/> Ne s'applique pas, car il n'y a pas de communautés autochtones et locales dans mon pays</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>< les dispositions prévues par l'article 11.2 du P N ne sont pas prises pour le moment, mais elles seront prises conformément aux lignes directrices de l'Union Africaine pour une mise en oeuvre coordonnée du cadre APA. ></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes</i></p>
50. Informations complémentaires :	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés : «absence du cadre APA et insuffisance des ressources financières ».</i></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ras</i></p> <p><i>et / ou <URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et / ou <Pièce jointe></i></p>

Clauses contractuelles types, Codes de conduite, lignes directrices et bonnes pratiques et/ou normes (articles 19 et 20)

<p>51. * Votre pays encourage-t-il l'élaboration, la mise à jour et l'utilisation de clauses contractuelles type pour les CCCA, comme prévu par l'article 19?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>«les clauses contractuelles types pour les CCCA, comme prévues à l'article 19 du Protocole de Nagoya ne sont pas encore élaborées et les seront dans le processus de l'élaboration des textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement en matière d'APA».</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes</i></p>
<p>52. * Votre pays encourage-t-il l'élaboration, la mise à jour et l'utilisation de codes de conduite volontaires, de lignes directrices et bonnes pratiques et/ou normes relatifs à l'accès et au partage des avantages, comme prévu par l'article 20?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><Les dispositions prévues par l'article 20 ne sont pas élaborées par absence de cadre national APA ></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238541-2</i></p>
<p>53. Informations complémentaires :</p>	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés : «les dispositions prévues aux articles 19 et 20 du Protocole de Nagoya ne sont pas prises en compte par manque de cadre APA au niveau national et d'insuffisance des ressources financières »</i></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes : et / ou <URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et / ou <Pièce jointe></i></p>

Sensibilisation et capacités (articles 21 et 22)

54. * Votre pays a-t-il pris des mesures pour sensibiliser le public à l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et aux questions liées à l'accès et au partage des avantages, comme prévu par l'article 21?

Oui

↳ Si vous avez répondu oui, votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation à l'APA du Protocole de Nagoya?²

Oui

↳ Veuillez fournir un résumé des mesures prises.

<Saisie de texte>

Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes

OU

Non

OU

Non

Veuillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.

«En prélude à la mise en place du cadre national APA, des actions de sensibilisation et d'information ont été menées, sur l'importance des Ressources Génétiques et le protocole de Nagoya à l'attention des détenteurs des connaissances traditionnelles, des députés nationaux, des Secrétaires Généraux des Ministères, des chercheurs, des acteurs de la société civile».

Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes

² La stratégie de sensibilisation a été recommandée par le Comité intergouvernemental, dans sa recommandation 2/6, pour adoption par la première COP-MOP.

<p>55. * Votre pays a-t-il pris des mesures relatives à la création et au développement de capacités et au renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles en vue de l'application effective du présent Protocole, comme prévu par l'article 22?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>↳ <i>Si vous avez répondu oui, votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre le cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités afin d'appuyer la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya sur l'APA?</i>³</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>↳ <i>Veillez fournir un résumé des mesures prises.</i></p> <p><Saisie de texte></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes : <numéro de dossier du Centre d'échange></i></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>OU</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><Les mesures prévues par l'article 22 ne sont pas prises par l'absence du cadre national APA P.N. Toutefois, quelques activités de renforcement des capacités de certains acteurs ont été menées></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes RAS</i></p>
<p>56. Votre pays a-t-il reçu un appui externe pour la création et le renforcement des capacités relativement à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya?⁴</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui OU <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>«En prélude à la mise en œuvre du cadre national APA, le Niger a bénéficié des appuis du PNUE, du PMF-FEM et de l'Institut Royal des Sciences de Belgique pour le renforcement des capacités».</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-CBI-SCBD-238510-1</i></p>
<p>57. Votre pays a-t-il fourni un appui externe pour la création et le renforcement des capacités relativement à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya?⁵</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui OU <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><Pour le moment, le Niger n'a pas fourni d'appui externe pour la création et le renforcement des capacités relativement à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes RAS</i></p>

³ Le cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya sur l'APA a été recommandé par le Comité intergouvernemental, dans sa recommandation 3/5, pour adoption par la première COP-MOP.

⁴ La collecte de ces informations pourrait s'avérer utile pour l'évaluation de l'efficacité du Protocole de Nagoya au titre de l'article 31, Évaluation et examen, ainsi que pour mesurer les progrès et recenser les difficultés et les défis qui se sont présentés dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

⁵ La collecte de ces informations pourrait s'avérer utile pour l'évaluation de l'efficacité du Protocole de Nagoya au titre de l'article 31, Évaluation et examen, ainsi que pour mesurer les progrès et recenser les difficultés et les défis qui se sont présentés dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

58. Informations complémentaires :	<p><i>Veillez fournir un résumé des principales difficultés.</i></p> <p><Le cadre APA n'étant pas en place, les besoins réels en renforcement des capacités ne sont pas identifiés. En plus, l'insuffisance des ressources financières n'a pas permis de poursuivre la sensibilisation/information et formation des acteurs></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes RAS</i></p> <p><i>et / ou <URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et / ou <Pièce jointe></i></p>
------------------------------------	---

Transfert de technologie, collaboration et coopération (article 23)

59. * Votre pays collabore-t-il et coopère-t-il aux programmes de recherche et de développement techniques et scientifiques, afin de réaliser l'objectif du présent Protocole, comme prévu par l'article 23?	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>L'Veuillez fournir un résumé des mesures prises.</i></p> <p><Saisie de texte></p> <p>OU</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p>«Le Niger collabore et coopère dans des programmes de recherche sous régionaux et régionaux même si par ailleurs ces programme ne concourent pas toujours à la réalisation de l'objectif du protocole de Nagoya, comme prévu en son article 23».</p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes</i></p>
--	--

Renseignements supplémentaires optionnels :

60. Veuillez fournir un résumé des principales difficultés qui vous ont empêchés de devenir Partie au Protocole de Nagoya.	<p><le Niger est pays partie au protocole depuis le 2 juillet 2014></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes</i></p>
--	--

<p>61. Votre pays a-t-il établi un mécanisme d'allocation budgétaire de fonds à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <i>↳ Veuillez fournir des renseignements supplémentaires.</i> <Saisie de texte></p> <p>OU</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non <i>↳ Veuillez fournir un résumé des principales difficultés qui se sont présentées.</i></p> <p>«Le cadre APA n'étant pas mis en place au niveau national pour le moment, le mécanisme d'allocation budgétaire de fonds propre à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya n'existe pas au niveau du budget national».</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><Saisie de texte></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes</i></p>
<p>62. (a) Votre pays a-t-il fourni des ressources financières à d'autres Parties ou reçu des ressources financières d'autres Parties ou institutions financières aux fins de la mise en œuvre du Protocole, comme prévu à l'article 25?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, des ressources financières ont été fournies <i>↳ Veuillez fournir des renseignements supplémentaires :</i> <Saisie de texte></p> <p>OU</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui, des ressources financières ont été reçues</p> <p><input type="checkbox"/> D'autres Parties <i>↳ Veuillez fournir des renseignements supplémentaires :</i> <Saisie de texte></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> D'institutions financières</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Du Fonds pour l'environnement mondial</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> D'autres sources</p> <p><i>↳ Veuillez fournir des renseignements supplémentaires : «Le Niger a bénéficié d'un appui de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de la Belgique dans le cadre de renforcement des capacités».</i></p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i></p> <p><Saisie de texte></p> <p><i>Veillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes <numéro de dossier du Centre d'échange></i></p>
<p>62. (b) Veuillez fournir des renseignements sur les expériences relatives à la mobilisation des ressources en appui à la mise en œuvre du Protocole.</p>	<p>«Une fiche de projet a été endossé et soumise au Comité National FEM. Le Niger a convenu d'aller avec le Burkina-Faso dans le cadre d'un du Projet Régional FEM-6, en vue d'une mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya».</p> <p><i>et / ou <URL et nom du site Web></i></p> <p><i>et / ou <Pièce jointe></i></p>

62. (c) Veuillez fournir des renseignements sur l'état des financements mobilisés à l'appui de la mise en œuvre du Protocole.	<500 000 dollars US sont acquis pour la mise en place du cadre national APA auprès du Fonds Star du FEM-6> <i>et / ou</i> <URL et nom du site Web> <i>et / ou</i> < >
63. Votre pays dispose-t-il de personnel spécifique pour administrer les tâches directement liées à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya? ⁶	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <i>Si vous avez répondu oui, veuillez indiquer le nombre de personnes dont il s'agit :</i> <input type="checkbox"/> Une <input type="checkbox"/> Moins de 5 <input checked="" type="checkbox"/> Moins de 10 <input type="checkbox"/> 10 ou plus OU <input type="checkbox"/> Non <i>Veuillez fournir un résumé des principales difficultés qui se sont présentées.</i> <Saisie de texte> <i>Veuillez utiliser le champ de texte pour fournir plus d'informations.</i> <En absence du cadre APA, le personnel de la division Biodiversité du CNEDD (points focaux APA et CHM-APA) et des personnes ressources APA animent pour le moment le processus de mise en œuvre APA> <i>Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes ABSCH-MSR-NE-238541-2</i>
64. Toute autre information pertinente : ⁷	<le Niger dispose d'une Commission Technique sur la Biodiversité multi acteurs qui supervise tous les processus d'élaboration de stratégie et rapports sur la biodiversité. Cette Commission comprend à son sein des acteurs de l'APA> <i>Veuillez entrer le numéro de dossier du Centre d'échange contenant les informations pertinentes</i> <numéro de dossier du Centre d'échange> <i>et / ou</i> <URL et nom du site Web> <i>et / ou</i> <Pièce jointe>
65. Remarques : ⁸	<Saisie de texte>


Commentaires relatifs au format du présent rapport

66. Veuillez fournir vos commentaires concernant le format du présent rapport :	<la zone réservée aux textes est très limitée; ce qui ne permet pas de donner d'amples informations sur les questions. Aussi le format du rapport est facile à remplir, il décrit l'essentiel du protocole>
---	---

⁶ La collecte de ces informations pourrait s'avérer utile pour l'évaluation de l'efficacité du Protocole de Nagoya au titre de l'article 31, Évaluation et examen, ainsi que pour mesurer les progrès et recenser les difficultés et les défis qui se sont présentés dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

⁷ Veuillez utiliser ce champ pour fournir toute autre information pertinente qui n'aurait pas été abordée ailleurs dans le rapport.

⁸Le champ « Notes » sert pour les références personnelles et n'est visible que lorsque le dossier est en cours de traitement.

Validation de dossier (<i>communication hors ligne seulement</i>)	
*Pays :	<Niger>
* Nom de l'autorité responsable de la publication pour le Centre d'échange sur l'APA :	<Maman Sani Issaka>
*Date :	<2017-11-21>
<i>Je confirme, par la présente, que les informations susmentionnées sont exactes et je consens à ce qu'elles soient publiées dans le Centre d'échange sur l'APA.</i>	
* Signature de l'autorité responsable de la publication pour le Centre d'échange sur l'APA :	
Coordonnées de contact : Le présent formulaire doit être rempli puis envoyé <i>par courriel</i> à l'adresse secretariat@cbd.int <i>ou</i> <ul style="list-style-type: none">• Par télécopieur, au numéro +1 514 288-6588; ou• Par courrier postal, à l'adresse : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique 413, rue Saint-Jacques, bureau 800 Montréal (Québec), H2Y 1N9 Canada	

